

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

BOIS DU DÉP.^t : — » 6 » 14 » 20

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17 ^m soir.	8 » 10 ^m soir.	5 » 48 ^m soir.	4 » 18 ^m matin.
10 h. 47 »	5 » 50 » »	7 » 40 » »	9 » 17 » »	10 » 15 » »	—	4 » 39 ^m matin.	11 » 30 » »	2 » 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 12 Avril.

En portant à la tribune la question de la grève d'Anzin, le but de M. Clovis Hugues et de ses amis ne pouvait être évidemment d'arriver à une solution, car ils savent, aussi bien que personne, que le gouvernement n'a pas à intervenir dans les désaccords entre patrons et ouvriers. Son rôle dans ces sortes de dissensions consiste à empêcher que l'ordre ne soit troublé.

Aussi on s'explique difficilement que le député de Marseille se soit élevé avec tant de véhémence contre la présence de la force armée sur le lieu de la grève, car elle était justifiée par les actes de violence qui ont été commis. Si par malheur, des faits plus graves se fussent produits ; si le sang eût été versé, et que le gouvernement n'eût pas pris les mesures nécessaires pour empêcher ces désordres, M. Clovis Hugues et ses amis eussent sans doute été les premiers à l'accuser peut-être même de complicité et à faire retomber sur lui toute la responsabilité des désordres. Ils étaient donc mal venus à lui reprocher sa prudence.

D'ailleurs, tant que l'ordre matériel n'a pas été troublé par les grévistes ou par les énergumènes qui les poussent à des excès, la force armée n'a pas bougé. Quand des menaces significatives ont été proférées et que de premiers désordres ont apparu, il a bien fallu suppléer à l'insuffisance du nombre en expédiant des soldats.

M. Clovis Hugues que son imagination

désordonnée emporte parfois loin des limites de la réalité et du raisonnable, a considéré la présence de la force armée sur le lieu de la grève comme une manifestation militaire en faveur de la compagnie d'Anzin et contre les grévistes. Cette accusation ne tient pas debout, car il est bien évident que la troupe n'avait et ne pouvait avoir d'autre mandat que de maintenir l'ordre matériel et de protéger la liberté des ouvriers qui ne veulent point s'associer à la grève.

M. Clovis Hugues sait probablement mieux que personne que tant que les mineurs ont été livrés à eux-mêmes aucun désordre ne s'est produit. Malheureusement des agitateurs de profession ont tenté d'exploiter la grève au profit de leur malsaine ambition ; ils ont voulu en faire sortir un mouvement politique, une véritable sédition au profit de leurs utopies insensées et le gouvernement a dû intervenir. C'était son droit, disons plus : c'était son devoir.

Les journaux allemands continuent à s'occuper de la retraite du prince de Bismarck.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, l'un des organes officieux du grand chancelier, insiste sur la nécessité qu'il y a pour M. de Bismarck d'alléger la tâche énorme qu'il s'est imposée jusqu'à ce jour ; sa santé ne lui permettant plus les excès de travail qui résulteraient pour lui de ses attributions complexes.

La *Gazette de Cologne* et la *Gazette de Francfort* démentent, comme l'a déjà fait

la *Gazette Nationale*, les bruits d'après lesquels le prince impérial serait désigné comme futur président du conseil des ministres de Prusse ; mais ces journaux donnent à entendre que le prince impérial pourrait bien jouer un rôle dans le conseil d'Etat prussien, qu'il est question, comme on sait, de rétablir.

La *Gazette Nationale* annonce qu'une réunion des ministres prussiens a eu lieu au palais du chancelier de l'empire, sous la présidence du prince de Bismarck.

La réunion a duré deux heures. On ne sait pas encore quelles résolutions ont été prises au sujet de la démission partielle du chancelier ; mais, d'après le correspondant berlinois de la *Gazette de Cologne*, on considère toujours comme absolument certain que le prince de Bismarck est décidé à quitter le ministère prussien.

Le même correspondant rattache à la crise ministérielle le retour précipité du prince impérial, qui est revenu de Londres plus tôt qu'on ne s'y attendait.

La *Gazette de Woss* donne à entendre que l'Empereur a peut-être l'intention de nommer le prince de Bismarck chancelier du royaume de Prusse, conformément aux lois de 1810 et 1817, en vertu desquelles le conseil d'Etat prussien doit être présidé par le chancelier d'Etat.

Le journal russe *Novoïe Vremia*, faisant allusion à la résolution prise par le prince de Bismarck, s'exprime de la manière suivante :

« Si le prince de Bismarck cesse de s'oc-

cuper des affaires de la Prusse pour se consacrer entièrement à celles de l'empire, les diplomates de tous les autres Etats de l'Europe feront bien d'ouvrir l'œil et de ne pas se bercer de la douce illusion que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Cela leur fera, du bien, ne fût-ce qu'en leur rappelant la différence qui doit exister entre le chef de la politique extérieure d'un pays et un simple fonctionnaire chargé de l'expédition des affaires courantes. »

On s'est beaucoup occupé, naguère dans la presse étrangère d'un volume intitulé : la *Nation armée* publié par un officier allemand le major Vonder-Goltz et dans lequel cet écrivain après avoir fait un exposé de notre réorganisation militaire, l'a comparée à celle de l'Allemagne. Un journal italien la *Tribuna* examinant certains passages de cet ouvrage se livre aux réflexions suivantes :

« Les jugements qu'un auteur d'une si grande compétence émet sur l'armée française, acquièrent un intérêt vraiment particulier, d'autant plus qu'ils sont prononcés par un prussien, enflammé du patriotisme le plus ardent et convaincu de la supériorité de l'organisation militaire de son pays. »

On ne saurait, dit la *Tribuna*, exposer avec plus de clarté les obstacles que la nouvelle organisation de la frontière française opposerait à toute tentative d'offensive rapide et précipitée de l'armée allemande ; et

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(30)

L'Hôtellerie Sanglante

PREMIÈRE PARTIE

LES ASSASSINS

« C'est certain. J'en mettrais mes dix doigts au feu. Je l'ai lu au dedans d'eux-mêmes... »

« Maintenant, c'est une fière idée que j'ai eue, d'aller, cette nuit, humer le serein autour du pavillon de garde... »

« Fiez-vous donc aux saintes nitouches ! Cette Denise si orgueilleuse et si indifférente... Comment aurais-je pu supposer qu'en supprimant le ci-devant, je me débarrasserais d'un rival ? Sa veuve ne m'en convient pas moins. Elle me grise la tête, d'abord. Et puis, si, par hasard, le marquis ne s'était pas contenté de l'instituer sa légataire universelle par cet écrit que Philippe a eu la sottise de brûler ?... S'il avait déposé quelque part, en sa faveur, un testament libellé dans les règles ?... Le fils du seigneur des Armoises n'avait pas que les cinquante mille livres qui sont tombées de son portefeuille dans les oubliettes de maman. Denise hériterait du reste. Or, comme je serai le

mari de Denise... oui, je le serai, car il faudra bien qu'elle y vienne.

« Sur l'une des bribes de papier que j'ai recueillies dans le parc, — lorsque la belle les a eu éparpillées par la fenêtre, — j'ai déchiffré ce nom : *Anthime Jovard*... Anthime Jovard, c'est le camarade de lit actuel du galant émigré... Le bambin qui l'accompagnait lui avait été confié, si j'ai bonne mémoire de ce qu'il babilla à Florence et à Marianne, — par des métayers des environs de Chaumont, pour le ramener à sa mère, qui l'avait fait élever, loin d'elle clandestinement... La fille du garde-chasse a menti à son frère.

« Son enfant n'est pas mort. Cet enfant a disparu, escamoté par la Benjamine, mais Denise ne sait rien de cette disparition, et avec de l'audace et de l'adresse. »

— Hé ! dis-donc Saint-Longin, est-ce que tu as envie de nous faire droguer longtemps comme cela ? C'était Marianne Arnould qui apostrophait son aîné. Celui-ci était arrivé devant le perron de l'auberge. Pendant qu'il montait ce perron et que, dans la cuisine, il s'essayait au repas de midi, la virago continua :

— Daigneras-tu nous apprendre où tu as couru la pretentaine toute la matinée, après avoir couru le guilledou toute la nuit ?

— Je suis allé rendre visite à un voisin.
— A un voisin ?...
— Oui, le citoyen Thouvenel, ici, à côté.
— Le juge de paix ?
— Le juge de paix.
— Et que lui voulais-tu à ce vieux sapajou qui se fait un Dieu de son ventre ?

— Oh ! la moindre des petites choses : le prévenir tout simplement que nous étions inquiets, très inquiets, excessivement inquiets.

— Nous ?... Au sujet de quoi ?...

— Au sujet du ci-devant marquis des Armoises, de qui, depuis la semaine passée, nous n'avons pas eu de nouvelles.

— Hein ?...

Joseph désigna du coin de l'œil la Benjamine qui mangeait silencieusement.

— J'ai ajouté, poursuivit-il, que ça n'était pas naturel ; que j'avais pris des renseignements, et que le gentilhomme égaré avait été aperçu à Charmes, à Mirecourt, et trimant par les routes, dans la direction de Vittel, à dada sur un bidet de poste.

— Tu as dit cela ?

— Enfin, j'ai insinué au voisin qu'il serait peut-être urgent d'ordonner des recherches.

François regarda Sébastien :

— Est-ce qu'il rêve ? demanda-t-il.

— Je croirais plutôt qu'il est fou, murmura l'autre avec stupeur.

— Comment ! s'écria Marianne avec colère, c'est pour dire tout cela au citoyen Thouvenel que tu t'es rendu chez lui dès huit heures du matin ?...

— Dame ! ma poule, si je ne lui avais pas dit tout cela dès huit heures du matin, il est certain que Philippe Hattier le lui aurait dit entre neuf et dix.

— Philippe Hattier... ?

— Le gendarme débarquait, tout chaud et tout bouillant, pour lui dégoiser son chapelet, comme je finissais de défilier le mien.

— Tu as rencontré Philippe Hattier ?

— Pourquoi pas ? Nous avons causé ensemble d'un sujet qui paraît intéresser énormément : du pauvre marquis des Armoises et des loups-garous qui se sont mis à la traversée de son voyage.

— Ah !

— Un beau cavalier, Philippe Hattier ! Ce serait dommage, en vérité, qu'on le détériorât... plus tard. Du reste, vous en jugerez. La vue n'en coûte rien.

Florence leva la tête de dessus son assiette :

— Le frère de Denise viendra ici ? demanda-t-elle.

— Il me l'a formellement promis, mon cœur La Benjamine balbutia :

— Il viendra ici, et vous n'avez pas peur ?...

— De quoi ?... De ne pas le recevoir comme il convient, ma chatte ?... Sois tranquille, on se distinguera : plats friands, vin cacheté et liqueurs à discrétion.

Agnès Chassard se renfrogna :

— Encore des dépenses inutiles ! Comme si ce n'était pas assez de dévorer son saint-frusquin soi-même, sans le faire entamer par des étrangers !...

— La mère, répliqua Joseph sérieusement, les dépenses que je conseille ne sont jamais inutiles.

Il poursuivit en clignant de la prune, suivant son tic habituel :

PAUL MAHALIN

(A suivre).

il importe de remarquer que Vonder-Goltz part de l'hypothèse que cette armée possède une supériorité considérable sur l'armée française, soit comme nombre, soit comme qualité.

Quelle différence, dit en terminant le journal italien, entre ces perspectives qui se présentent à un officier prussien, et le souvenir des marches fulminantes de 1870.

LA LAÏCISATION DES HOPITAUX

Les journaux de Paris publient une lettre du docteur Desprez, adressée le 7 mars dernier au président du conseil municipal de Paris. Cette lettre dit que le vote du Conseil invitant le directeur de l'Assistance publique à remplacer les religieuses de l'hôpital de la Salpêtrière par des infirmières laïques, constitue une nouvelle menace pour le bon ordre des hôpitaux.

M. Desprez, quoique républicain et libre-penseur, constate la supériorité du service des sœurs hospitalières sur les infirmières laïques.

Répondant à M. Quentin qui a jugé inexplicable la protestation des médecins-chirurgiens des hôpitaux en faveur des sœurs, M. Desprez dit : Nous n'avons pas d'autre but que de sauvegarder les intérêts des pauvres, que vous avez déjà compromis et que vous voulez compromettre encore.

Relativement à une insinuation de M. Quentin, à l'égard des médecins et des chirurgiens, M. Desprez dit :

« Que le directeur de l'Assistance publique ne nous oblige pas à lui rappeler que, pour faire un homme comme lui, il a fallu une place vacante et l'amitié de M. Gambetta. Pour faire des hommes comme nous, il a fallu trente ou quarante ans de travail et de dévouement aux besoins des malheureux. »

M. Desprez conclut en disant : « Sans écouter les avis des républicains les plus sincères, vous vous êtes laissé aller à un genre de despotisme qui n'est pas moins odieux que celui des pires souvenirs. Si nous perdons jamais la République et s'il faut un siècle pour la reconquérir, c'est peut-être vous qui en serez la cause. »

L'EXIL

M. Paul de Cassagnac essaye de démontrer que l'exil est indispensable aux prétendants :

L'exil est indispensable, et quand on est un homme avisé, il vaut mieux s'exiler soi-même, comme le fit M. Victor Hugo, ce qui est toujours facile, que courir le risque de n'être exilé par personne, ce qui constitue une véritable infériorité, une véritable honte pour quelqu'un qui veut arriver.

Cet éloge de l'exil nous vient naturellement à l'esprit, quand nous pensons à l'expulsion éventuelle de M. le comte de Paris ou du prince Napoléon.

Des amis de M. le comte de Paris nous affirment qu'il s'attend parfaitement à ce que l'on en vienne très prochainement à cette mesure contre lui, et qu'il ne s'en montre pas trop inquiet.

Il paraîtrait même qu'il en a pris nettement son parti.

Le prince Napoléon, lui, n'en est pas précisément au même point.

L'exil l'ennuie. Il en a peur. Et toutes les concessions qu'il fait à la République n'ont pas d'autre but que celui d'éviter l'expulsion.

Il refuse de conspirer, il ne veut que l'agitation légale, il renonce à tous droits dynastiques pour rester à Paris.

Le séjour à l'étranger, la solitude dans laquelle il sent qu'on le laisserait, être seul enfin avec lui-même, lui paraît, avec quelque raison, un épouvantable supplice.

Et il faut attribuer à la crainte de l'exil la véritable trahison par laquelle il nous a livrés pieds et poings liés à la République.

Pourtant, il paraît que de temps en temps il s'alarme avec raison, des progrès redoutables que fait M. le comte de Paris, et dans sa fureur, il menace de faire un manifeste, de se livrer à un éclat, qui les fera tous les deux expulser.

L'exil de M. le comte de Paris, obtenu même au prix de son propre exil, lui paraît par moments une véritable jouissance.

Puis il réfléchit et finit par se tenir tranquille, se résignant à la présence en France de M. le comte de Paris, pourvu qu'on tolère la sienne propre.

Informations

TONKIN.

Le Times publie une dépêche de Calcutta, disant que l'affaire de Bac-Ninh n'a été qu'une évacua-

tion. Les chinois ne se seraient pas défendus ; cependant le journal anglais est obligé d'avouer qu'il y a eu 100 chinois tués, 5 français tués et 70 blessés. Il cherche à diminuer le mérite de nos troupes ; fait ressortir les fautes stratégiques qu'il impute aux généraux et marins de la flotille. On voit que les anglais sont furieux de leur échec au Soudan.

— Une dépêche datée de Song-Tay, du 9 avril, annonce que le général Brière de l'Isle a quitté Song-Tay mardi, allant à Hong-Hoa. Les généraux Négrier et Millot partiront demain et suivront la digue de Hong-Hoi.

Les colonnes des généraux Brière de l'Isle et Négrier passeront, jeudi, la Rivière Noire.

MASSACRES AU TONKIN.

Les missions étrangères ont reçu un télégramme signalant les massacres de cinq missionnaires français et de trente catéchistes dans la province de Tanhoa, dans le Tonkin occidental. Les cinq missionnaires sont : MM. Gelot, du diocèse de Luçon ; Rival et Manissot, de Lyon ; Seguret, de Rodez, et Antoine de St-Dié.

LA FRANCE ET LA CHINE.

Suivant des nouvelles de Hong-Kong parvenues à Pétersbourg, le parti de la guerre à Pékin a forcé le gouvernement à envoyer des instructions très précises à Lin-Vinh-Phuoc au sujet de la défense de Hong-Hoa.

Plusieurs officiers chargés de la défense de Bac-Ninh auraient été dégradés.

SOUDAN.

La situation de Gordon n'est pas brillante, Khar-toum est toujours assiégé.

LA SITUATION DE LA GRÈVE D'ANZIN.

D'après les dépêches reçues jeudi par le ministre de l'intérieur, la situation ne s'est pas modifiée et la présence des troupes est toujours indispensable pour contenir l'agitation.

LA DYNAMITE.

Valenciennes, 8 avril.

Dix-neuf cent cinquante-trois ouvriers, dont 688 mineurs, sont descendus dans les puits d'Anzin ce matin.

Une explosion de dynamite a eu lieu dans la maison d'un mineur non gréviste, nommé Charles Aubert. Une brèche a été faite dans la muraille. L'explosion a causé quelques autres dégâts purement matériels.

Le nombre des maisons d'ouvriers que les grévistes d'Anzin ont tenté de détruire par la dynamite est de cinq.

LA FIN D'UN CONGRÈS SOCIALISTE.

Roubaix, 8 avril.

La dernière réunion du congrès socialiste a eu lieu hier.

Le citoyen Daschamps, qui avait déjà attaqué les membres du congrès, est monté à la tribune au milieu d'un tumulte indescriptible. Il a reproché aux délégués de vivre aux dépens des chambres syndicales.

« De quoi vivez-vous depuis huit jours, s'est-il écrié ? Vous vivez à ne rien faire. Vous êtes des jouisseurs. » Violentes interruptions.

Des rixes ont eu lieu sur plusieurs points de la salle, des coups de poing ont été échangés, on s'est bousculé, on s'est écrasé au milieu des cris. Enfin une cinquantaine d'agents de police sont venus mettre fin à cette scène en faisant évacuer la salle.

Plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouve un délégué, ont été arrêtées.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Par suite des Fêtes de Cahors, quelque irrégularité pourra se produire dans la publication de notre journal. Nous dédommagerons nos abonnés en leur adressant, en supplément, les principaux discours prononcés dans cette solennité.

La ville offre un aspect inaccoutumé. Sur tous les points c'est une activité dévorante pour mettre la dernière main aux préparatifs de la fête des 14 et 15.

Au Monument c'est une nuée d'ouvriers qui gravent des inscriptions, polissent les pierres nivellent le sol. C'est la vie partout.

L'estrade ministérielle prend un aspect imposant.

Les étrangers commencent à circuler dans nos rues.

Le temps est magnifique.

L'éminent sculpteur, M. Falguière, auteur de la statue Gambetta, est arrivé jeudi dernier à Cahors. M. Pujol, architecte du Monument, l'avait précédé de quelques jours, pour mettre la dernière main à cette œuvre imposante qui

fera époque dans l'histoire des beaux arts, non moins que dans l'histoire locale.

MM. Jules Ferry, le général Campenon, Martin-Feuillée et Waldeck-Rousseau partent dimanche matin pour Cahors, où ils vont assister à la cérémonie d'inauguration du Monument de Gambetta.

MM. Raynal et Méline, qui vont inaugurer le chemin de fer de Cahors à Montauban dans la journée de dimanche, sont partis ce matin et se trouveront avec leurs collègues, lundi, à Cahors.

M. Brisson, président de la Chambre et le général Pittié, représentant du Président de la République, se rendront également à Cahors lundi, ainsi que M. Humbert, vice-président du Sénat.

Plus de cinquante députés de l'Union républicaine assisteront à cette cérémonie, notamment MM. Rouvier, Paul Bert, Thomson, Etienne, Liouville, Germain Casse, Caze, Antonin Proust, etc.

Les discours que M. Jules Ferry prononcera, soit à l'inauguration du Monument, soit au banquet qui aura lieu le soir, seront exclusivement consacrés au souvenir de Gambetta.

Chemin de fer d'Orléans

INAUGURATION DE LA

STATUE DE GAMBETTA ET FÊTES DE CAHORS

TRAINS SPÉCIAUX

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'à l'occasion de l'inauguration de la statue de Gambetta et des fêtes qui auront lieu à Cahors les 14 et 15 avril 1884, des trains spéciaux seront faits aux heures ci-après : le 14 de Libos à Cahors, le 14 et le 15 de Cahors à Libos, à Agen et à Villeneuve-sur Lot :

ALLER DE LIBOS A CAHORS

LE 14 AVRIL 1884.

LIBOS (départ).....	6 h. 50 matin.
Fumel.....	6 h. 58 —
Soturac-Touzac.....	7 h. 13 —
Duravel.....	7 h. 23 —
Puy-l'Evêque.....	7 h. 35 —
Castelfranc.....	7 h. 57 —
Luzech.....	8 h. 12 —
Parnac.....	8 h. 24 —
Mercuès.....	8 h. 37 —
CAHORS (arrivée).....	8 h. 56 matin.

Retour de Cahors à Libos, à Agen et à Villeneuve-sur-Lot

LES 14 ET 15 AVRIL 1884.

CAHORS (départ).....	10 h. 10 soir.
Mercuès.....	10 h. 25 —
Parnac.....	10 h. 42 —
Luzech.....	10 h. 51 —
Castelfranc.....	11 h. 05 —
Puy-l'Evêque.....	11 h. 20 —
Duravel.....	11 h. 30 —
Soturac-Touzac.....	11 h. 40 —
Fumel.....	11 h. 53 —
Libos.....	12 h. 01 matin.
Trentels-Ladignac.....	12 h. 45 —
Penne.....	12 h. 59 —
Villeneuve-sur-Lot.....	1 h. 20 —
Laroque.....	1 h. 21 —
Pont-de-Casse.....	1 h. 33 —
AGEN (arrivée).....	1 h. 45 —

Le Directeur de la Compagnie, H. MANTION.

TRAINS SPÉCIAUX de MONTAUBAN à CAHORS ET VICE-VERSA

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, a l'honneur d'informer le public que les lundi 14 et mardi 15 avril 1884, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Gambetta et des fêtes qui doivent avoir lieu à Cahors, le service des trains sur la section de Montauban à Cahors, sera réglé ainsi :

LE LUNDI 14 AVRIL 1884

Aller de Montauban à Cahors

MONTAUBAN (V.-B.) Dép.....	12.10 soir
Albias.....	12.35 —
Réalville.....	12.44 —
Caussade.....	12.58 —
Borredon.....	1.9 —
Montpezat.....	1.28 —
Réalville.....	1.44 —
Cieurac.....	1.53 —
Sept-Ponts.....	2.5 —
CAHORS. Arrivée.....	2.13 —

Aller de Cahors à Montauban

CAHORS. Départ.....	8.20	10.30	11.20
Sept-Ponts.....	8.42	10.42	11.32
Cieurac.....	9.2	11.2	11.52
Lalbenque.....	9.11	11.11	12.1
Montpezat.....	9.23	11.23	12.13
Borredon.....	9.33	11.33	12.23
Caussade.....	9.51	11.51	12.41
Réalville.....	10.1	12.1	12.51
Albias.....	10.9	12.9	12.59
MONTAUBAN (V.-B.) Arr.	10.32	12.32	1.22

Le mardi 15 avril, les trains spéciaux O, R et Y seront supprimés.

Service de la ligne de Cahors à Montauban

DE CAHORS A MONTAUBAN.

	matin	matin	soir
Cahors (départ).....	5 ^h 10	11 ^h »	5 ^h 35
Sept-Ponts.....	5 21	11 11	5 47
Cieurac.....	5 39	11 29	6 7
Lalbenque.....	5 48	11 39	7 20
Montpezat.....	5 59	11 52	6 35
Borredon.....	6 13	12 6	6 52
Caussade.....	6 22	12 16	7 6
Réalville.....	6 32	12 26	7 18
Albias.....	6 40	12 34	7 28
Fonneuve.....	6 49	12 43	7 38
Montauban Ville-Bourbon Arr.	7 ^h 6	1 ^h »	7 55

DE MONTAUBAN A CAHORS.

	matin	matin	soir
Montauban Ville-Bourbon Dép.	7 ^h 15	10 ^h 35	5 ^h 40
Fonneuve.....	7 30	10 49	5 25
Albias.....	7 41	10 58	5 35
Réalville.....	7 53	11 7	5 45
Caussade.....	8 8	11 19	5 58
Borredon.....	8 23	11 30	6 11
Montpezat.....	8 47	11 51	6 34
Lalbenque.....	9 9	12 9	6 54
Cieurac.....	9 19	12 18	7 4
Sept-Ponts.....	9 32	12 30	7 17
Cahors (Arrivée).....	9 ^h 41	12 37	7 25

La section de Fonneuve n'est pas ouverte au service, un avis ultérieur fera connaître la date de son ouverture.

Les stations de Borredon et d'Albias ne sont ouvertes le 10 avril qu'à la grande vitesse ; elles seront ouvertes à la petite vitesse le 28 avril courant.

M. Coutaut, receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Cazals, vient d'être nommé receveur-rédacteur près la direction des domaines de la Dordogne.

M. Viard, surnuméraire de l'enregistrement à Chaumont, a été nommé receveur à Cazals, en remplacement de M. Contaut.

Par décret du Président de la République, en date du 29 mars dernier, M. Lasse, Paul-Charles, a été nommé notaire à la résidence de Frayssinet-le-Gourdonnais, en remplacement de M. Ganiayre, décédé. Il a prêté serment en cette qualité, à l'audience du 3 avril.

Sept instituteurs du département : MM. Darnis, à Espédaillac ; Couderc, à Tour-de-Faure ; Maret, à Fons ; Cépède, à Aynac ; Lamothe, à St-Germain ; Frayssi à Montcuq et Blanié à Castelnau, ont obtenu de M. le recteur un témoignage de satisfaction, en raison du zèle dont ils ont fait preuve pour le service des prêts des bibliothèques scolaires.

Le ministre de l'instruction publique vient de décider, après arrêté publié au Journal officiel, que la subvention de 28 millions 333.338 fr. 33, affectée pour l'exercice 1885, aux écoles primaires, serait répartie par départements.

Il sera tenu compte, dans cette répartition, de la population du département, de la valeur du centime départemental et de la proportion dans laquelle l'Etat a contribué aux dépenses effectuées jusqu'à ce jour.

La répartition entre les communes, dans le même département sera calculée en raison inverse de la valeur du centime communal et en raison directe des charges qui pèsent sur la commune, quelle que soit d'ailleurs la partie attribuée au département.

Les rabais d'adjudication profiteront à l'Etat, aux départements et aux communes dans la proportion de leurs contributions respectives.

A la suite de cet arrêté, le Journal officiel publie un état détaillé faisant connaître par dé-

partements, non seulement la subvention allouée, mais les divers éléments de calcul indiqués dans l'arrêté.

Voici les chiffres qui intéressent notre département :

A. — Dépense effectuée du 1^{er} juin 1878 au 31 décembre 1883.

B. — Subvention accordée du 1^{er} juin 1878 au 31 décembre 1883.

C. — RÉPARTITION.

D. — Subvention demandée par le conseil général depuis la session d'avril 1883 inclusivement jusqu'à ce jour.

	A	B	C	D
Lot.	2,636,083	3,259,185	290,000	1,238,915

SOUS-OFFICIERS MARIÉS

Une nouvelle convention, passée avec les compagnies des chemins de fer, donne aux sous-officiers mariés et aux gendarmes les mêmes droits qu'aux officiers pour le transport de leurs bagages et de leurs mobiliers en cas de déplacement ou de changement de garnison.

Cette mesure sera acceptée, nous n'en doutons pas, avec reconnaissance par les intéressés.

LE REPEUPLEMENT DES COURS D'EAU.

Le repeuplement de nos cours d'eau d'où le poisson disparaît, pourchassé sans relâche, préoccupe à bon droit, consommateurs, fonctionnaires et propriétaires.

Il paraît que, dans un but excellent, des milliers et des milliers de petites anguilles viennent d'être, par les soins de deux ou trois agents bien intentionnés, lâchés dans plusieurs des principaux ruisseaux de l'arrondissement de Périgueux. C'est, à coup sûr louable de vouloir empoissonner de nouveau ces cours d'eau très favorables à la gent aquatique. Mais, a-t-on bien choisi l'espèce qu'on a répandue de cette manière à profusion ?

Il se pourrait qu'on se fût trompé. L'anguille, en effet, est essentiellement vorace et détruit beaucoup d'alevins. Le sûr moyen de la prendre est de l'appâter avec des gardons ou des goujons vivants qu'elle englutit avec une telle avidité que l'hameçon ne la prend pas au palais comme les autres forbans des eaux, mais aux entrailles. De sorte qu'on a placé des masses de dévorants là où il fallait multiplier ceux qu'ils absorbent.

Ni brochets, ni truites, ni anguilles dans les viviers, ruisseaux ou rivières ; il y en aura toujours assez et trop. Qu'on y jette à profusion, au contraire, les espèces inoffensives et dont plusieurs ne sont pas des moins recherchées par les gourmets et les ménagères.

UN SUICIDE

Nous lisons dans le *Journal du département de la Corrèze* :

Samedi matin, vers sept heures, le général Thomas, commandant à Tulle la 48^e brigade d'infanterie, se disposait à aller passer en revue les corréziens convoqués au chef-lieu et déjà sur leur départ après les treize jours d'exercice, lorsque ayant attendu quelques instants son aide de camp, M. Janniot, lieutenant au 14^e de ligne, qui habite avec lui la maison de Saint-Priest-Saint-Mur, l'ordonnance de service vint lui porter une douloureuse et terrible nouvelle : le jeune officier venait d'être trouvé mort dans son lit, tué par un coup de revolver dans la région du cœur !

Personne n'avait entendu la détonation durant la nuit ; rien n'était dérangé dans la chambre ; le corps lui-même semblait si bien reposer que le brave serviteur avait dû le secouer avec force à plusieurs reprises comme s'il était plongé dans un lourd sommeil.

Hélas ! il y avait déjà plusieurs heures que le lieutenant Janniot était mort : le cadavre était froid et rigide !

LE MYSTÈRE DU BUISSON.

Voici d'après la *Petite Gironde* quelques renseignements sur l'affaire du Buisson :

Le parquet de Bergerac, prévenu qu'un crime venait d'être commis au Buisson, s'y est transporté vendredi soir pour procéder à l'enquête.

Un employé de chemin de fer avait disparu et son chapeau a été retrouvé au barrage de Mauzac. Cet employé, après avoir, dans la journée de jeudi, fait de nombreuses libations avec un individu de Bigarroke, voulant rentrer le soir au Buisson, se rendit sur le bord de l'eau

pour passer le bac, mais au lieu du passeur ordinaire, il trouva son propre neveu qui lui offrit de le passer de l'autre côté. Depuis on n'a plus revu l'employé de chemin de fer.

La gendarmerie procéda immédiatement à une enquête à la suite de laquelle l'individu qui avait passé la journée avec l'employé et celui qui lui avait fait passer la rivière furent arrêtés, mais ils furent relâchés après interrogatoire comme ayant trouvé un alibi. Cependant leurs dépositions se contredisent.

A l'heure actuelle, on fait encore des recherches dans la Dordogne. Un grand nombre de personnes exercent une active surveillance en présence de la gendarmerie.

Y a-t-il crime, suicide, ou accident, c'est ce que l'autopsie démontrera si on parvient à trouver le cadavre. Il paraît que la victime avait sur lui, dans la journée de sa disparition, une somme de 400 fr. ; s'il y a crime, le vol en est le mobile.

Il est possible que l'employé étant en état d'ivresse soit tombé dans l'eau et que, une congestion s'étant produite, il se soit noyé sans pouvoir appeler au secours.

L'enquête se poursuit activement.

VOL

Qui vole un œuf vole un bœuf, dit le proverbe. R..., de la commune de Valroufié, a voulu commencer par le bœuf. — Dans la nuit du 26 mars dernier, R..., s'introduisit dans l'étable de Faurie et choisit, des trois bœufs qui s'y trouvaient, celui qui lui convenait le plus et le conduisit chez lui, au Mas de Noyé.

Le lendemain matin, Rouquié Pierre, de Bouziès-Haut, apprenant que le bœuf qu'il avait chez Faurie lui avait été volé, fit des démarches qui le mirent sur les traces du coupable. Il se rendit au Mas de Noyé et trouva son bœuf chez R..., qui s'en servait pour son travail journalier.

En vain R..., prétendit l'avoir acheté à la foire de Cabrerêts ; il finit par avouer qu'il était l'auteur du délit. Arrêté par le brigadier de gendarmerie de St-Géry, il se trouve aujourd'hui entre les mains de la justice.

ACCIDENT

Nous lisons dans le *Courrier de Montauban* :

Mardi soir, M. de Prat de Lestang, substitué de M. le Procureur de la République, a failli être victime d'un accident de voiture dont les conséquences auraient pu être très graves. Heureusement, M. de Prat en a été quitte avec quelques contusions peu sérieuses.

Pendant une promenade en voiture, son cheval s'est emporté dans le haut de la rue Sainte-Claire et est venu s'abattre sur le trottoir du quai au tournant de la Faculté protestante. Par bonheur la voiture était fort basse : M. de Prat a été jeté sur le trottoir et protégé par le parapet. Si par malheur la voiture eût été plus élevée, il est fort à craindre que M. de Prat aurait été lancé dans le terte à pic qui longe le Tarn.

M. de Prat s'est relevé sur le champ et a pu regagner à pied son domicile.

UNE MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

Voici le procès-verbal de la déclaration faite ces jours derniers, par la femme Lement, chez M. Depoix, commissaire de police du quartier Popincourt, à Paris :

« Au commencement de l'année 1875, mon mari était employé en qualité de chauffeur chez M. Rigollot, teinturier, rue de la Roquette, n° 49, Il travaillait assidûment et m'apportait régulièrement sa paye.

« Cependant, bientôt il ne rentra plus à notre domicile aussi régulièrement que par le passé ; il découchait plusieurs nuits par semaine. Ensuite, ses absences devinrent plus longues et plus fréquentes. Aux reproches que je lui faisais, il me répondait :

« — Est-ce que tu manques de quelque chose ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien, alors, ne t'occupe pas d'autre chose.

« Et, en effet, quoiqu'il perdît beaucoup de temps à son atelier et qu'il fit d'assez fortes dépenses, il continuait à m'apporter de l'argent.

« Il resta des mois entiers sans rentrer coucher chez lui ; néanmoins, il continua à travailler régulièrement chez son patron.

« Il m'avait fait jurer de ne parler à ce

dernier, ni à qui que ce fût au monde, de ses absences.

« Je sentais un mystère effrayant et je ne parlais à personne ; mon mari, d'ailleurs, m'avait menacé de me tuer au premier mot prononcé par moi et dont il aurait connaissance.

« Lorsque, par hasard, mon mari rentrait coucher chez nous, pendant son sommeil rempli de cauchemars, il prononçait des paroles terribles.

« Un soir, poussée par une curiosité invincible, je partis de chez moi, je me dirigeai vers la fabrique où il était employé, je descendis sans que personne me vit dans le sous-sol où se trouvait la machine qu'il était chargé de chauffer.

« Il arriva bientôt ; j'étais blottie dans un coin sombre. Il ne me vit pas et jeta de grandes pelletées de charbon dans le foyer.

« Une heure après environ, un homme entra ; il portait sur l'épaule un sac. Il serra la main à mon mari et s'assit à son tour. Il n'avait pas lâché son sac qu'il avait déposé à terre entre ses jambes.

« — Personne ne t'a vu entrer ? interrogea mon mari.

« — Non, personne, répondit l'autre ; est-ce qu'on remarque rien ici ? C'est impossible dans ce passage.

« (En effet, le numéro 49 de la rue de la Roquette forme un passage, une immense cité qui aboutit rue Sedaine).

« — Alors, donne ton colis, reprit mon mari.

« L'homme ouvrit le sac, y plongea la main, en sortit un objet que je ne distinguai pas tout d'abord. A ce moment, mon mari ouvrit la porte du foyer ; une grande clarté illumina la pièce, et, tremblante d'épouvante, je vis mon mari prendre des mains de l'autre une tête coupée. C'était une tête de femme ; il la tenait par ses longs cheveux ; il la balançait au bout de son bras et la lança dans le brasier ardent. Il referma rapidement la porte du foyer, et, se tournant vers l'autre, il dit : « As-tu vendu les brillants ? »

« — Non, répondit son complice, on ne m'en a offert que 1,500 francs, j'en veux 1,800 francs.

« — Prends les 1,500 francs, reprit mon mari, il vaut mieux tenir que de courir.

« Quelques instants après, ils partirent ensemble pour boire, et je m'enfuis terrifiée.

« Jamais je n'ai dit à mon mari ce que j'avais vu. »

M. Koehn, le nouveau chef de la sûreté, s'occupe en ce moment de cette affaire. Mais les renseignements qu'il a déjà recueillis sur la femme Lemeux font présumer que cette terrible dénonciation n'est que l'effet d'un cerveau malade.

La femme Lemeux, qui se fait appeler Sentie, habite, 8, rue Pierre-Levée ; elle ne paraît pas jouir de toutes ses facultés intellectuelles et a de fréquentes crises hystériques et des hallucinations répétées.

Son mari, d'après les informations que nous avons obtenues, serait un bon ouvrier ayant une conduite excellente et jouissant de la considération de son patron.

En apprenant la dénonciation faite contre lui par sa femme, il n'a manifesté aucun étonnement.

« C'est une folle, a-t-il dit, on devrait la mettre à Bicêtre ; je suis un honnête homme ; je ne crains rien ; on peut fouiller ma vie. Je ne suis pas riche, mais je n'ai jamais fait de tort ni du mal à personne. Si j'ai quitté ma femme, c'est que la vie était impossible avec elle. Malgré cela quand j'avais du travail, je l'ai aidée selon mes moyens.

Lemeux, qui est occupé actuellement dans une grande fabrique d'Epinay-sur-Orge, n'a pas été arrêté.

Aujourd'hui, comme à l'ordinaire, il est à son travail et ne paraît nullement inquiet des résultats de l'enquête qui, cependant, n'est point encore achevée.

MICHEL ANÉZO.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 12 avril 1884.

Naissances.

Valand, Paul, rue Tapis-Vert, 7.
Farget, Pauline, rue Chanterrie, 8.

Bonsquet, Jeanne, rue Brives, 42.

Crépy, Gaston, place Henri IV.

Vaysset, Jules, rue Donzelle, 34.

David, Henry, rue des Soubirous, 24.

Décès.

Pesbarde, Elisa, s. p., 76 ans, célibataire, rue Brives, 13.

Florencia, Jeanne, s. p., 72 ans, rue Brives, 5.
Napias, Julien, receveur de l'enregistrement, en retraite, 71 ans, boulevard Gambetta, 45.

Tulet, Marie, 8 mois, rue de la Mercie, 15.

Dides, Edmond, 18 jours, rue Clément-Marot, 3.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J. MORVAND

Spectacle de Dimanche 13 Avril

LES

Cloches de Corneville

Opéra comique en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Clairville et Gabet. Musique de M. Planquette.

Le spectacle commencera par

LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS

Comédie en 1 acte, de M. L. Gozian.

Spectacle de Lundi 14 Avril

Le Lion Amoureux

Pièce en 5 actes, par M. François Ponsard, de l'Académie française.

GAMBETTA

Hymne patriotique, paroles de M. Thuillière, musique de M. Guilhot, chantée par M. GRAND-MAISON, baryton de grand opéra.

LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte.

UN MONSIEUR QUI PREND LA MOUCHE

Comédie-Vaudeville en 1 acte.

INAUGURATION

du Monument Gambetta, à Cahors.

En souscription et pour paraître le 25 avril, un^o Brochure de luxe contenant le compte rendu complet de la solennité du 14 avril les DISCOURS, POÉSIES, TOASTS qui seront prononcés à l'INAUGURATION, au BANQUET et à la MANIFESTATION PATRIOTIQUE de la Jeunesse des écoles du 15, et une MAGNIFIQUE PPTOG RAPHE du MONUMENT sortie des ateliers de GOURIL.

Le tirage de cette brochure sera limité au nombre des Souscripteurs. Prix : 2 fr. rendue franco payable en mandat ou timbres-poste de 0 fr. 15 cent., à la Librairie J. Girma, 24, boulevard Gambetta, à Cahors.

La souscription sera close le 12 avril.

Persévérance récompensée.

« Depuis l'âge de douze ans, je souffrais de maux d'estomac ; plus j'avancés en âge, plus je souffrais, et à la fin cela a dégénéré en gastrite. Lasse de souffrir et ayant essayé de tout sans résultat, j'ai pris de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 et m'en suis très bien trouvée. Mes maux d'estomac ont cessé, ma gastrite aussi, j'ai repris le sommeil et je suis gaie. Je vous autorise à le publier.

« M^{me} Dumas BETRAN, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). »

A Hertzog, Ph^o, 28, rue de Grammont, Paris.

Une loi naturelle

A la même époque où a eu lieu la chute des cheveux on remarque une recrudescence de la chute des cheveux. Le printemps reverdira nos campagnes ; malheureusement il ne réparera pas pour l'homme « des ans irréparable outrage. » C'est à la *Lotion Régénératrice du Dr Sailli*, qu'il faut demander de corriger la nature. Elle seule peut arrêter la chute des cheveux, enlever les pellicules et recouvrir d'une chevelure épaisse les crânes dénudés. On trouve cette eau merveilleuse, par flacons de 3 francs, à Cahors, parfumerie Dides aîné, boulevard Gambetta.

Rien de brutal comme un fait ! — Le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, était malade depuis 3 années, dont 18 mois passés à l'hôpital de Lille. Quelques bouteilles de la *Tisane Américaine des Shakers*, et les *Pilules* le guérissent. Voilà qui vaut mieux que toutes les thèses de la Faculté. M. Couvreur, pharmacien, à Roubaix, cite le cas d'un cultivateur de Leers (commune des environs de Roubaix), malade pendant des années d'indigestion et sur lequel tout traitement médical avait échoué. Quelques bouteilles de Tisane l'ont guéri. Pour les personnes que cela peut intéresser, la brochure explicative de cette médication se donne gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies. Dépôt principal : FANYAU, pharmacien à Lille.

SAPHO

Roman inédit de mœurs parisiennes par ALPHONSE DAUDET.

COMMENCERA LE MARDI 13 AVRIL DANS L'ÉCHO DE PARIS

Rédacteur en chef : AURÉLIEN SCHOLL.
Abonnements : Trois mois, 10 fr. ; Six mois, 19 fr. ; Un an, 38 fr. ; le numéro 10 cent.

Bureaux, 8, rue Drouot, à Paris.

Les amis de l'instruction primaire apprendront avec plaisir que l'Académie des Sciences morales et politiques vient de décerner le Prix Audiffret au remarquable ouvrage de M. J. D. Le français, Lectures patriotiques sur l'Histoire de France. (1 vol, in-12 Librairie Delagrave, Paris.)

MAISON A. COURBEBEBAISSE

VENTE AU DÉTAIL

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques de Tissus.

VENTE AU COMPTANT

ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS
OUVERTURE LE 1^{er} AVRIL 1884



RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS. **GRAND MAGASIN DU PONT-VALENTRE** RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 8, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

LA **DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE TOUTES LES SAISONS**
les Vêtements confectionnés
et les CHEMISES sur Mesure

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer. On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

Librairie Générale

L. PLANAVERGNE

4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés, au prix de 2 fr. par mois ou de 18 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

GUSTAVE CLAUDIN LOUIS FIGUIER
 MES SOUVENIRS L'ANNÉE SCIENTIFIQUE
 Père DIDON HENRI GERVILLE
 Les Allemands FOLLE AVOINE

EMILE ZOLA

La Joie de Vivre.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
 Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
 MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
 Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÛTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
 MÉDAILLE DU JURY
 BORDEAUX EXPOSITION 1883 HORS CONCOURS

Loterie

AU PROFIT DES PAUVRES ET DU MONUMENT

Composée de 12 Machines à Coudre

PRIX DU BILLET 1 FRANC.

Ces machines sont exposées dans une des salles de la Mairie et l'on peut se procurer des Billets dans tous les bureaux de Tabac, ou chez M. DESPRATS, à Cahors.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
 (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
 LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LE CAFÉ DES GOURMETS
 est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
 Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TRIPLE CROWN**
 ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

SANTAL de MIDY

Supprime copalins, cu bède, injections, guérit en 48 heures les écoulements.
 PH^o MIDY, 113, Faub^o St-Honoré, Paris
 Maladies des Enfants

SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAULT & C^o, Ph^o, à Paris
 Plus actif que le sirop antiscorbutique, excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat le paléur et mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Dépuratif par excellence.
 Dépôt à Cahors, pharmacie VIDAL.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 29 mars 1884

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1883, a eu lieu le 29 mars 1884, au siège de la Société.

Le rapport passe en revue les chiffres des comptes généraux et des comptes de dépôts en 1883 : Mouvement général de la Caisse, 11,642,806,970 fr. 64 c. ; du Portefeuille, 6,517,490,232 fr. 83 c. ; des comptes de chèques, 3,506,336,018 fr. 91 c. ; coupons encaissés, 238,002,616 fr. 35 c. ; ordres de Bourse au comptant, 668,594,045 fr. 62 c.

Les comptes de chèques sont au nombre de 46,833, en augmentation de 479 comptes ; leur solde au 31 décembre 1883, est de 145,123,362 fr. 26 c. en augmentation de 9,895,448 fr. 92 c. sur le solde au 31 décembre 1882, et leur solde au 29 février 1884, est de 146,211,065 fr. 44 c., en augmentation de 3,208,276 fr. 58 c. sur le solde au 28 février 1883. Le solde des dépôts à échéance fixe, au 31 décembre 1883, est de 107,432,800 fr. Le solde du Portefeuille, à la même date, est de 121,875,278 fr., et le mouvement général est en augmentation de 256 millions environ.

Cette situation favorable est due à la solidité de l'organisation de la Société et au bon fonctionnement établi pour ses agences et ses bureaux de quartiers.

Il résulte de l'examen de l'ensemble des comptes, que la Société a continué à voir progresser les différentes branches de ses services et les opérations journalières qui font sa force et constituent sa solidité.

La Société a, comme d'habitude, pris part à toutes les grandes opérations qui se sont traitées pendant l'exercice : émission des obligations du Crédit Foncier (130,447 obligations souscrites à la Société Générale par 17,330 clients), de la Compagnie du Canal interocéanique de Panama (175,154 obligations souscrites aux guichets de la Société Générale par 29,281 souscripteurs), et de la Compagnie du Nord de l'Espagne, et dans toutes ces souscriptions, elle a montré quelle était sa puissance de placement et la confiance que le public avait en elle.

Les craintes exprimées l'année dernière, relativement à l'augmentation des patentes, se sont réalisées. Le Conseil d'Etat a confirmé, en principe, la décision du Conseil de Préfecture et, par suite, l'impôt des patentes se trouve avoir été porté de 115,646 fr. 85 c., que la Société Générale payait en 1880, à 458,214 fr. qu'elle a dû payer pour 1881, soit une augmentation de 296 % d'une année à l'autre.

Le rapport entretient ensuite les actionnaires de certaines opérations qui se

sont poursuivies dans le cours de l'exercice. La Compagnie de Travaux publics continue à voir son cercle d'opérations grandir tous les jours, et quant à son affaire des terrains Rochechouart, dans laquelle la Société Générale est avec elle en participation, la liquidation s'en continue toujours régulièrement. La Société Postale française de l'Atlantique s'est dissoute et a vendu, par voie d'apport, toute sa flotte à la Société des Chargeurs Réunis. Les affaires de la Société avec la maison Dreyfus frères et C^o sont entrées dans une nouvelle phase : Une instance a été engagée et est actuellement pendante devant le Tribunal de commerce de la Seine.

Au Callao, la situation ne s'est pas encore sensiblement modifiée. Toutefois, depuis la signature des préliminaires de paix et l'évacuation de Lima et du Callao par les Chiliens, un mouvement accentué de reprise s'est produit dans le port. Du reste, pendant même l'occupation chilienne, le port n'a jamais cessé de donner des rendements nets de charges et le Conseil ne doute pas, qu'une fois la situation du Pérou réglée définitivement, l'entreprise ne reprenne la fructueuse activité qu'on lui a vue pendant la seule année d'exploitation régulière qu'elle a eue jusqu'à présent. M. le commandant de Champeaux, gérant de l'entreprise, ayant été obligé de résigner ses fonctions à cause de l'état de sa santé, le Conseil a dû accepter sa démission et a fait choix, pour le remplacer, de M. Dubois, qui avait déjà suppléé M. de Champeaux pendant son congé, et qui, depuis huit ans, est au Pérou, attaché au service de l'exploitation.

Les bénéfices nets ont été de 3,452,500 fr. 47 c., sur lesquels 1,500,000 fr. ont été distribués le 1^{er} octobre. Le Conseil a proposé de distribuer, au 1^{er} avril, 6 fr. 63 c. par action, soit 6 fr. 25 c., déduction faite de l'impôt de 3 %. Cette répartition porte le revenu de l'exercice à 12 fr. 88 c., soit 5,15 % du capital versé ; 315,259 fr. 04 c. ajoutés aux réserves en élèveront le chiffre à 15,457,379 fr. 20 c. soit 64 fr. 40 c. par action ou 25,76 % du capital versé.

Le rapport des Censeurs indique que l'année 1883 n'a pas été favorable aux établissements financiers, mais que, si le ralentissement des affaires a amené une diminution dans les bénéfices, l'atonie du marché n'a porté aucune atteinte à la solidité et au crédit de la Société ; il constate le bon fonctionnement de tous les services et la parfaite régularité des écritures, et donne son adhésion à la répartition du dividende.

L'Assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1883 et a adopté la proposition du Conseil pour la fixation du dividende. Elle a réélu administrateur, M. Bartholoni, administrateur sortant, et a élu censeur, M. Albert de Sainte-Anne, en remplacement de M. Honoré Roux, démissionnaire.